

Scrutin du 27 mars 2018
Elections des représentants à la Commission de la Recherche
PROCES VERBAL
Proclamation des résultats
Collège USAGERS
Secteur 3

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
 Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;
 Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la Recherche du Conseil académique et à la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers ;
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
 Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;
 Vu l'ensemble des procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

Article 1 : Examen des procès-verbaux :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	246
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	27	100,0%	1,00	1	0,00		1
Total	27						1
				1		0	
Sièges pourvus				0		0	
Sièges restant à pourvoir	1						
Quotient électoral	27,00						

Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :

Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TA FAC avec tes associations étudiantes	CHAURAUD Dimitri	RICHAUME Lydie

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers
 Yves JEAN

P/le Président de l'université
 et par délégation,
 Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

